



Périmètre d'intervention

L'Établissement Public Foncier de Normandie est un opérateur public de l'État au service des collectivités territoriales de la région.

Son territoire d'intervention, initialement limité au **sud de la Seine Maritime** et au **nord de l'Eure** a été élargi en 1977 à la partie **nord du Calvados**, jusqu'à l'**agglomération caennaise**.

En 2000, une nouvelle extension lui a donné pleine compétence dans l'**ensemble de la région Haute-Normandie** et du **département du Calvados**, tandis que ses missions étaient diversifiées pour répondre aux enjeux actuels de l'aménagement du territoire.

Depuis octobre 2004, son périmètre d'intervention, étendu aux départements de l'**Orne** et de la **Manche**, couvre l'essentiel des deux régions Normandes.

Il intervient en amont de leurs projets d'aménagement pour aider ces collectivités à assurer la maîtrise foncière de leurs projets. L'EPF (Établissement Public Foncier) n'est ni un aménageur, ni un promoteur, ni un constructeur. Son action s'inscrit dans le cadre d'une stratégie pluriannuelle adoptée, à l'échelle régionale, par son Conseil d'administration.

